



VILLE DE NAY

CONSEIL MUNICIPAL ***Séance du 27 Septembre 2017***

Procès-verbal

Séance du 27 Septembre 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **Vingt-sept** du Mois de **Septembre** à 18H30 le Conseil Municipal de Nay dûment convoqué le 22 septembre s'est réuni à la Mairie de Nay, Salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guy CHABROUT, Maire.

Etat des présents

Présents : (18)

BOIX Sylvie, BONNASSIOLLE Daniel, BONNASSIOLLE Jean-Pierre, BONNASSIOLLE Pierre, BOURDAA Bruno, BOURDAA Philippe, CHABROUT Guy, DARGELOSSE Marie-Arlette, DEQUIDT Alain, DUBOURTHOUMIEU Joël, FITAS Isabelle GRAND Philippe, MAURIN Marina, REY Sandra, TRIEP-CAPDEVILLE Monique, VIBES Eliane, VILLACAMPA Martine, WEISS Myriam

Excusés avec pouvoir : (5)

CAZAJOUS Jean-Pierre qui a donné pouvoir à FITAS Isabelle
GIRONDIER Michel qui a donné pouvoir à BONNASSIOLLE Daniel
HACALA Annie qui a donné pouvoir à BOURDAA Bruno
LASSUS Christian qui a donné pouvoir à MAURIN Marina
VANDEPUTTE Marie-Christine qui a donné pouvoir à VILLACAMPA Martine

Absents et/ou excusés sans pouvoir : (0)

Quorum

18 Conseillers municipaux sont présents. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

.....

En préalable à la séance, M. JC LADESBIE de SOLIHA effectue un rapide exposé sur l'OPAH RU de Nay qui a démarré en juillet. Il explique le fonctionnement des aides destinées aux propriétaires d'immeubles occupants ou bailleurs compris dans le périmètre défini. Il rappelle également qu'une réunion publique d'information aura lieu le mardi 24 octobre 2017 à 18h à la MSAP de Nay.

Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monique TRIEP-CAPDEVILLE a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 Juin 2017

S REY indique qu'elle souhaiterait que soit mentionné au PV que c'est à sa demande que M le Maire a parlé de la problématique des compteurs Linky. Cette mention est rajoutée sur le PV.
A HACALA souhaite que soit rajoutée la mention suivante au point 10 : une négociation préalable aurait cadrée en évitant tous ces problèmes d'avenants. Une fois de plus, nous constatons une mauvaise gestion du projet ». Néanmoins, M le Maire estimant que lors de la séance, la remarque n'avait pas été formulée en ces termes et est effectuée après coup, il propose de ne pas l'intégrer au PV. D'autant que dans le PV les propos initiaux d'A HACALA sont repris.

Le PV du Conseil municipal du 30 Juin 2017 n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal
Article L2122-22 CGCT 2^{ème} trimestre 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit rendre compte une fois par trimestre au Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation selon l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Liste des décisions prises :

Demande de subvention

D_38-2017 Demande de subvention-travaux sur monument historique-CCPN toit église St Vincent-10 000 €

Acceptation de dons

D_39-2017 Amis du givrés pour la Régie des fêtes de Nay-251.55 €

Acceptation d'une indemnité de sinistre

D_40-2017 Acceptation d'une indemnité de sinistre-SMACL Assurances-choc véhicule sur mobilier urbain du 25/01/2017 -512.40 €

D_41-2017 Acceptation d'une indemnité de sinistre-SMACL Assurances-SCI Oppidum contre PLU de Nay-720 €

Signature de contrats prêts

D_42-2017 Signature d'un contrat de prêt-Caisse d'Epargne-500 000 €-prêt à taux indexé livret A + marge de 0.20 %-durée : 20 ans

D_43-2017 Signature d'un contrat de prêt-348 233.37-Caisse d'Epargne-refinancement de trois prêts-taux : 1%-durée : 8 ans

Signature de devis/contrats/marchés publics inférieurs à 100 000 € HT

D_47-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat-Bandas Fêtes de Nay-Les Nouilles aux relents-1650 €

D_48-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat-Bandas Fêtes de Nay-Fanfare TOOTOOTA-700 €

D_49-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat-Bandas Fêtes de Nay-Piperade-100 €

D_50-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat-Bandas Fêtes de Nay-Folie Bandas-1750 €

D_51-2017 Signature d'un devis-Mobilier informatique-Ecole du Fronton-1433.70 € HT

D_52-2017 REGIE DES FETES Signature d'un devis-GB location-Location WC fêtes de Nay-3170.08 € HT

D_53-2017 REGIE DES FETES Signature d'un devis-Loc'vaisselle 64-fêtes de Nay-402.45 € HT

D_54-2017 Signature d'un devis-raccordement électrique bâtiment associatif chemin de Laclau-ENEDIS-1145.64 € HT

D_55-2017 REGIE DES FETES Signature de devis-feux d'artifice 14 juillet et fêtes de Nay-total : 21 500 € HT

D_56-2017 Signature d'un devis-extension réseau public d'électricité-chemin de la Montjoie-ENEDIS-2156.53 €

D_57-2017 Signature d'un devis-travaux de raccordement eau et assainissement-Chemin de Montreuil-SEAPAN2104.21 € HT

D_58-2017 Signature d'un devis-signalétique Maison des Associations-Couleurs adhésifs-920.81 € HT

D_59-2017 Signature de devis-commande fournitures rentrée scolaire écoles-LIBRAIRIE LAIQUE-total : 2362. 67 € HT

D_60-2017 Signature de devis-honoraires géomètre-ATURINS-aménagements urbains-450 € HT

D_61-2017 Signature de devis-Maison des associations- banque alimentaire-modification porte-MUSY-1246 € € HT

D_62-2017 Signature de devis-Maison des associations-Menuiseries alu-banque alimentaire-3270.50 € HT

D_63-2017 Signature de devis-voirie parking et terrassement Maison des associations-LAPEDAGNE-34 449.80 € HT

D_64-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat d'engagement-fêtes de la musique-Blues café-75 €

D_65-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat d'engagement-fêtes de la musique-Artistes du Lagoon-500 €

D_66-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat d'engagement-fêtes de la musique-Louissette Bernès Cabane-200 €

D_67-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat d'engagement-fêtes de la musique-Moon blues-450 €

D_68-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat d'engagement-fêtes de la musique-Gildas BOURJON-300 €

D_69-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat d'engagement-fêtes de la musique-SCOTT PRODUCTION-1055 €

D_70-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat d'engagement-fêtes de la musique-ABC Actions Culturelles-263.75 €

D_71-2017 Signature de devis-fourniture et pose arrêts d'urgence étals des halles-INEO-13 000 € HT

D_72-2017 Signature d'un devis-remise en service ascenseur Mairie-KONE-775.33 € HT

D_73-2017 Signature d'un devis-changement grilles évacuation foyer restaurant-PERSILLON-2860 € HT

D_74-2017 Signature d'un devis-batterie et détecteur optique Mairie-SIEMENS-3498 € HT

D_75-2017 Signature d'un devis-remise aux normes ascenseur Mairie-KONE-1766.42 € HT

D_76-2017 Signature d'un devis-contrôles électriques étals des halles-SOCOTEC-3312 € HT

D_77-2017 Signature de devis-extincteurs contrôles et changement-1236.40 € HT

D_78-2017 Signature d'un devis-Matériel pédagogique RASED-ECPA-1860 € HT

D_79-2017 Signature d'un devis-dépannage vanne chaudières gendarmerie-ENGIE-129.38 € HT

D_80-2017 Signature d'un devis-dépannage vase expansion chaudières gendarmerie-ENGIE-136.49 € HT

D_81-2017 Signature d'un devis-travaux chaudière suite à maintenance-BRUNET SOLLIEZ-439 € HT

D_82-2017 Signature d'un devis-suivi travaux banque alimentaire-THAL ARCHI-700 € HT

D_83-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat-podium fêtes de Nay-SMTC-4000.57 € HT

D_84-2017 REGIE DES FETES Signature d'un contrat-fêtes de Nay-bandas-CAMPESINOS-1000 €

D_85-2017 REGIE DES FETES Signature d'un devis-sonorisation spectacle Maison carrée-ARR8-360 € HT

D_86-2017 Signature de devis-impression affiche et cartions invitation Maison carrée-MARTINS IMPRESSIONS-467 € HT

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal

D_87-2017 Durée 30 ans-Monsieur COURDAT Gérard-900 €

Signature d'un contrat de bail

D_88-2017 Appartement communal rue Gambetta-Mme Gaëlle CORTI-500 €

JP BONNASSIOLLE interroge M le Maire quant à l'opération de refinancement de trois prêts de la caisse d'Epargne.

M le Maire lui répond que ce refinancement a pour effet de prolonger la durée de vie de ces prêts de 3 ans (8 ans au lieu de 5) avec un taux de 1% au lieu de 5%. L'objectif étant d'optimiser les intérêts et de délayer la dette sur trois années supplémentaires.

ORDRE DU JOUR

Du Conseil Municipal du 27 septembre 2017

- **INTERCOMMUNALITE**

- 1- Rapport annuel 2016 prix et qualité du service de l'eau potable: Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SeAPAN)
- 2- Rapport annuel 2016 prix et qualité du service de l'assainissement: Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SeAPAN)

- **FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

- 3- Décision modificative n°2/2017-budget principal
- 4- Remboursement de frais à M Joël DUBOURTHOUMIEU, conseiller municipal
- 5- Convention de partenariat pour la Maison carrée avec l'agence Selectour Afat-Béarn Tourisme: autorisation de signature-année 2017

- **SOCIAL**

- 6- Participation au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2017

- **ENQUETE PUBLIQUE**

- 7- Enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une portion de la Place Marcadieu

M le Maire informe le conseil municipal que les époux Baldin ont quitté le logement de fonction de la conciergerie qu'ils occupaient jusqu'alors, Mme Baldin ne faisant plus partie des effectifs de la commune, ils ne pouvaient être maintenus dans les lieux comme l'exige la réglementation. La nouvelle concierge sera à partir du mois d'octobre Mme Brigitte DUBAU.

M le Maire informe également qu'il a retiré sa délégation de fonction de conseiller municipal à JP CAZAJOUS, ce qui de fait entraîne la suppression de son indemnité de fonction.

INTERCOMMUNALITE

1-Rapport annuel 2016 prix et qualité du service de l'eau potable : Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SeAPAN)

M le Maire expose qu'en vertu de l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat d'eau potable et d'assainissement du Pays de Nay a transmis à la commune le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS).

Le maire doit alors présenter au conseil municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale.

Une discussion a lieu suite à la question de JP BONNASSIOLLE relative à la possibilité de créer des puits intercommunaux.

Egalement en réponse à A DEQUIT, M le Maire indique qu'il s'occupera de signaler le problème de coupure d'eau intempestives au 27 Rte de Bourdettes (problème non réglé depuis plus de deux mois).

CECI ETANT EXPOSE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

PREND ACTE qu'il a été informé du RPQS 2016 de l'eau potable du Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay.

2-Rapport annuel 2016 prix et qualité du service de l'assainissement: Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SeAPAN)

M le Maire expose qu'en vertu de l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat d'eau potable et d'assainissement du Pays de Nay a transmis à la commune le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (RPQS).

Le maire doit alors présenter au conseil municipal, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale.

CECI ETANT EXPOSE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

PREND ACTE qu'il a été informé du RPQS 2016 de l'assainissement du Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay.

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

3-Décision modificative n°2/2017-budget principal et rectification du montant des AP/CP

M le Maire expose qu'il convient de prendre la décision modificative suivante concernant le budget 2017 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315-321 : Travaux en cours		+ 4 000		
TOTAL 321 VOIRIE		+ 4 000		
D-2313-354 : Travaux en cours		+ 18 000		
TOTAL 354 BATIMENTS DIVERS		+ 18 000		
D 2313-391 Travaux en cours	- 54 000			
TOTAL 391 Accessibilité bâtiments publics	- 54 000			
D 2313-392 Travaux en cours		+ 32 000		
TOTAL 392 Maison des Associations		+ 32 000		
TOTAL	- 54 000	+ 54 000		
TOTAL GENERAL	- 54 000	+ 54 000		

Cette DM entraîne la modification de l'AP N°16-01 :

Autorisation de programme n°16-01 : Accessibilité des bâtiments publics (ADAP) : 459 000 € TTC (VOTEE PAR DELIBERATION EN DATE DU 13-4-2016)

Exercices	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	55 000 €	60 000 €	70 000 €	70 000 €	102 000 €	102 000 €	459 000 €
Recettes prévisionnelles							459 000 €
Autofinancement/emprunt	55 000 €	60 000 €	70 000 €	70 000 €	102 000 €	102 000 €	459 000 €

Révisée comme suit :

Exercices	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	55 000 €	6 000 €	84 000 €	84 000 €	115 000 €	115 000 €	459 000 €
Recettes prévisionnelles							459 000 €
Autofinancement/emprunt	55 000 €	6 000 €	84 000 €	84 000 €	115 000 €	115 000 €	459 000 €

CECI ETANT EXPOSE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

ADOpte la décision modificative n°2/2017 ainsi que les rectifications du montant des AP/CP telle que présentée supra.

4- Remboursement de frais à M Joël DUBOURTHOUMIEU, conseiller municipal

Monsieur le Maire expose que Joël DUBOURTHOUMIEU a fait l'avance de frais à hauteur de 59.31 € pour des dépenses concernant la réparation de la sono de la Mairie.

Il est donc proposé de lui rembourser les sommes concernées sur présentation des justificatifs de factures.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité, J DUBOURTHOUMIEU ne participant pas au vote

ACCEPTÉ de rembourser à M Joël DUBOURTHOUMIEU la somme totale de 59.31 € dans les conditions exposées ci-dessus.

5 -Convention de partenariat pour la Maison carrée avec l'agence Selectour Afat-Béarn Tourisme: autorisation de signature

M le Maire expose que par délibération du 25/11/2015, le Conseil municipal avait autorisé un partenariat pour les années 2015 et 2016 avec l'agence Selectour Afat-Béarn Tourisme de Nay afin de commercialiser les entrées à la Maison carrée et les visites guidées de la ville pour le tarif groupe. Ce partenariat permettant d'élargir le public concerné et augmentant l'audience de la Maison carrée de Nay.

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2017 dans les mêmes termes que précédemment.

Les tarifs étant les suivants : tarif des entrées à la Maison carrée et des visites guidées à 3.20 € à compter du 1^{er} janvier 2017 (inchangés par rapport à 2016)

L'agence Selectour Afat-Béarn Tourisme propose de commercialiser ces entrées sous forme de bons d'échange d'une valeur de 3.20 € moyennant l'application d'une commission de 0.40 centimes.

La commune facturera chaque fin de mois à l'agence Selectour Afat-Béarn Tourisme le montant correspondant au nombre de bons d'échange vendus et lui versera le montant total des commissions correspondantes.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE M le Maire à signer la convention de partenariat avec l'agence Selectour Afat-Béarn Tourisme pour l'année 2017

SOCIAL

6- Participation au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2017

M le Maire expose que le Conseil départemental demande au Conseil municipal de se prononcer sur la participation par la commune de Nay au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'exercice 2017.

Pour 2017, la participation de la commune serait de 2318.75 € (2318.75 € en 2016).

- au titre du logement : 1 228.94 €
- au titre de l'énergie : 1 089.81 €.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ADOpte la participation 2017 de la commune de Nay pour le fonds de solidarité logement

ENQUETE PUBLIQUE

7- Enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une portion de la Place Marcadieu

M le Maire expose que la Communauté de communes du Pays de Nay a prévu de réaliser un centre culturel en lieu et place de l'ancienne gendarmerie située sur la Place Marcadieu.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que « ... les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie... ».

La construction du centre culturel aura pour conséquence de supprimer des places de stationnement et de modifier la circulation sur la Place du Marcadieu. Celle-ci figurant au tableau des classements des voies communales, elle appartient bien au domaine public routier de la commune.

Il en résulte qu'en enquête publique préalable s'avère nécessaire afin de déclasser du domaine public routier la portion concernée de la Place du Marcadieu et de procéder à son aliénation à la CCPN.

A l'occasion de ce point à l'ordre du jour, une discussion a lieu au sein de conseil municipal quant au départ du magasin SPAR et à la possibilité qu'une nouvelle enseigne puisse venir s'installer dans le bâtiment laissé vacant. A ce jour, M le Maire indique qu'il n'y a pas de repreneur. Il est ensuite évoqué la situation en général du commerce sur la commune et les impacts des zones commerciales situées en périphérie (Bénéjacq, Coarraze).

CECI ETANT EXPOSE,

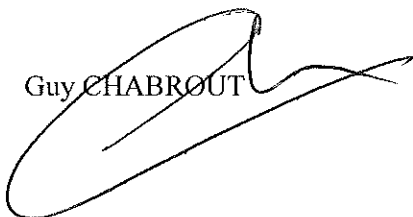
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation de la portion concernée de la Place du Marcadieu
- **AUTORISE** M le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Maire

Guy CHABROUT



La secrétaire de séance

Monique TRIFF-CAPDEVILLE

